

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

Fiche du 9/5/2012, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Déttergent pour surfaces dures.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Responsable de la commercialisation:

GEH Service - 12, rue des Cortots - 21121 Fontaine les DIJON - Tél. 03 80 57 07 07

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

geh@geh.fr

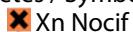
1.4. Numéro d'appel d'urgence: (+33) 01 40 05 48 48 Centre Anti-poison Paris

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:



Phrases R:

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

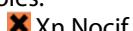
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



Symboles:



Phrases R:

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S50 Ne pas mélanger avec d'autres produits.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Contient

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

P-CHLORO-M-CRESOL: Peut déclencher une réaction allergique.

Contenu du produit :

hydrocarbures aliphatiques	> 30 %
polycarboxylates, agents de surface non ioniques	< 5 %

Le produit contient également : Parfums

Allergènes : CITRONELLOL

Agents conservateurs: P-CHLORO-M-CRESOL

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

25% - 30% HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

REACH No.: 01-2119463258-33, EC: 919-857-5

Xn; R67-10-65-66

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

3% - 5% PROPANE-2-OL

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

F,Xi; R11-36-67

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

0.1% - 0.25% P-CHLORO-M-CRESOL

Numéro Index: 604-014-00-3, CAS: 59-50-7, EC: 200-431-6

Xn,Xi,N; R21/22-41-43-50

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitements :

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhale les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stocker à l'écart des rayons du soleil.
- Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
- Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
- Eviter l'exposition directe au soleil.
- Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
- Matières incompatibles:
- Indication pour les locaux:
- Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 1200 mg/m³, 197 ppm - Remarques: RCP (total hydrocarbons)

LEP 8h - LEP court: Aucune.

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 491 mg/m³, 200 ppm - STE(15min): 982 mg/m³, 400 ppm - Remarques: TLV - Skin

LEP 8h - LEP court: Aucune.

Valeurs limites d'exposition DNEL

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

Travailleur industriel: 208 mg/kg - Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine Long terme, effets systémiques bw/day

Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Orale humaine Long terme, effets systémiques Travailleur industriel: 871 mg/m³ - Consommateur: 900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat, par ex. CEN/FFP-2 ou CEN/FFP-3.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Liquide opaque, beige

Odeur: Amande

Seuil d'odeur : Evidente

pH: 9,7 +/- 0,5

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

Point de fusion/congélation: N.A.
 Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.
 Inflammation solides/gaz: N.A.
 Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.
 Densité des vapeurs: N.A.
 Point éclair: $21 < fp \leq 55^\circ C$
 Vitesse d'évaporation : N.A.
 Pression de vapeur: N.A.
 Densité relative: 0,920 g/ml
 Hydrosolubilité: Complète
 Liposolubilité: Partielle
 Coefficient de partage (n-octanol/eau): < 1000
 Température d'auto-allumage : N.A.
 Température de décomposition: N.A.
 Viscosité: < 10 cP
 Propriétés explosives: N.A.
 Propriétés comburantes: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.
 Liposolubilité: N.A.
 Conductibilité: N.A.

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Pas important

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun
- 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m³ - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4700-5500 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 46-73 mg/l - Durée: 4h

P-CHLORO-M-CRESOL - CAS: 59-50-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1830 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat > 2871 mg/m³ - Durée: 4h

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 9640-10400 Pimephales promelas

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 2285-13299 Daphnia magna

P-CHLORO-M-CRESOL - CAS: 59-50-7

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 0.92 Onchorhyncus mykiss

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 3.9 Daphnia magna

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 96 - mg/l: 30.62 Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Persistant et biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bio-accumulable : Non

12.4. Mobilité dans le sol

Non

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU:	1993
IATA-Numéro ONU:	1993
IMDG-Numéro ONU:	1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Nom d'expédition: Flammable liquid, n.o.s. (Contains Iso-Decane, N-Decane, Isopropanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe:	3 F1
ADR-Etiquette:	3
IATA-Classe:	3
IATA-Etiquette:	3
IMDG-Classe:	3
IMDG-Etiquette:	3

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

- 14.4. Groupe d'emballage
 ADR-Groupe d'emballage: III
 IATA-Groupe d'emballage: III
 IMDG-Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Ferroviaire (RID): 3
 IMDG-Page: 87
 IMDG-EMS: F-E, S-D
 IMDG-MFAG: ed. 2000
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
 N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
 Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
 1999/13/CE (Directive COV)

- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
 Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités à la section 3:

R10 Inflammable.
 R11 Facilement inflammable.
 R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Fiche de Données de Sécurité

SOL SYSTEME ULTRA SPRAY POUR MÉTHODE BASSE VITESSE

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -

Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.